

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°02/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 26 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruf, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Pascale **MERCIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Daniel **POIRIE**, (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**).

Absents : MM. Florian **D'ANGELO**, Axel **SIMIAN**, Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Exposé du 1^{er} Adjoint.

Prévu à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat s'effectue sur la base d'un rapport établi par le Maire comportant notamment les principales dépenses et recettes réalisées sur les deux derniers exercices comptables, à savoir 2024 et 2025, tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement.

Ce rapport mentionne également les principales orientations budgétaires proposées pour l'année 2026 et permet de nourrir un débat devant faire l'objet d'une délibération spécifique par laquelle le Conseil en prend acte.

Cette information étant donnée, Jean-Louis **ANDREU** 1^{er} Adjoint en charge des Finances présente au Conseil le rapport qui reprend les principales orientations budgétaires envisagées au titre de l'exercice 2026 pour le budget général de la commune.

Ce rapport comporte notamment les propositions et éléments suivants :

- 1/ Dépenses et recettes de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement.
- 2/ Contributions directes, maintien du taux des 3 taxes locales (Taxe d'habitation, Taxes sur le Foncier bâti et non bâti, Cotisations Foncières des Entreprises).
- 3/ Prélèvement sur les Recettes de Fonctionnement.
- 4/ Etat de la dette.
- 5/ Informations se rapportant à la section de Fonctionnement et aux projets prévus à la section d'Investissement.

L'ensemble de cette présentation ayant été réalisée en séance et le débat ayant donné lieu à différents échanges et commentaires, nous vous proposons de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 relatif au budget général de la commune, sur la base du rapport présenté en séance.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 concernant le budget général de la commune sur la base du rapport ci-annexé présenté en séance à l'assemblée délibérante.

☞ Dit que ce débat préalable au vote du Budget Primitif 2026 de la Commune a bien eu lieu, conformément aux dispositions de la Loi "NOTRE" du 7 août 2015 et des Articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 02 mars 2026
Le Maire,

